



MAIRIE
DE

POUILLON

40350 - Landes

6.1 Police municipale- 2025/40

ARRÊTÉ DE CIRCULATION

Le Maire de POUILLON,

VU l'article L.2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la route et notamment ses articles RI 10-1, RI 10-2, R411-2, R411-25 et R411-8,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - livre I - 5ème partie signalisation d'indication,

VU les travaux à effectuer au 114 rue du Château lors d'une adduction fibre,

Considérant qu'il est nécessaire de régler la circulation et le stationnement des véhicules afin d'assurer la sécurité lors de cette opération du 20 mars 2025 et pour 05 jours,

ARRÊTE

Article 1 : La circulation sera maintenue en alternance, la vitesse limitée à 30 K/H et le stationnement sera interdit aux véhicules légers et poids lourds.

Article 2 : L'accès des véhicules de secours et des riverains sera maintenu.

Article 3 : La mise en place et la maintenance de la signalisation et des bannières de chantier seront assurées par la société ALLEZ Energies représentée par Mr Langlade Xavier et ce pendant toute la durée du chantier. Les panneaux seront de gamme normale, obligatoirement rétro réfléchissants et les premiers de chaque série de classe II. Ils seront maintenus propres, en bon état permanent et seront déposés lorsque la sécurité des usagers sera assurée.

Article 4 : M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de POUILLON, Mr Langlade Xavier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à POUILLON, le 19 mars 2025
Le Maire,
Thieny LE PICHON



96, place de la Mairie - BP 18 - 40350 POUILLON
Tél. 05 58 98 21 62 - Fax 05 58 98 34 67 - Messagerie électronique : mairie@pouillon40.fr - Site : www.pouillon40.fr